

VALEUR ILLOCUTOIRE DE L'INTERROGATION : CAS D'UN CORPUS DE FRANÇAIS PARLE AU CAMEROUN

Emmanuel Ngué Um

Université de Yaoundé 1 & Université de Provence
ngueum@yahoo.fr

1. Introduction

Aborder une étude autour du concept d'«interrogation» pose d'abord et avant tout un problème de définition et de délimitation du champ d'étude. Cette notion se situe en effet au carrefour de systèmes¹ tout aussi distincts qu'interdépendants tels que la syntaxe, la sémantique, l'énonciation, la pragmatique ou encore l'intonation, (Borillo, 1978 : 2). Dans une acception courante, le terme interrogation en lui-même renvoie à la sphère syntaxique et sert généralement à caractériser une organisation particulière de l'énoncé, doté ou non d'une intonation particulière (Kerbrat Orecchioni, 1991 : 12) ; le qualificatif *interrogatif* ou *interrogative* qui est son dérivé, se prête quant à lui, dans ses différents emplois, à une plasticité remarquable. On l'emploie pour désigner aussi bien la forme d'un énoncé que sa valeur illocutoire. Ainsi, l'expression *phrase interrogative* peut suggérer aussi bien le contenu pragmatique d'un énoncé donné que le dispositif syntaxique particulier de ce même énoncé.

La difficulté à formuler de façon précise des critères de caractérisation et d'interprétation qui rendent intelligible chaque signifiant autour du champ sémantique de *l'interrogation* tient essentiellement au caractère diffus de cette notion, tout au moins du point de vue de la partition (pour ne pas dire du *cloisonnement*), qui est fait en sciences du langage entre les différents champs qui composent cette discipline.

Pourtant la réalité vivante de la langue telle qu'elle s'observe dans le corps social semble assez mal s'accommoder de ce cloisonnement, et il n'est pas toujours établi que les mécanismes² à l'œuvre dans l'activité langagière spontanée suivent, chez un locuteur donné, le même parcours que celui auquel renvoie l'ordonnancement structural des différents champs de la linguistique³. C'est notam-

¹ Il faudrait peut-être parler plutôt de *champ* ou de *discipline* pour désigner les différents domaines d'étude qui rendent compte de l'étiquetage de l'objet des sciences du langage.

² Ce que nous appelons « mécanismes » est en rapport avec la notion de *connexion* dont parle Lucien Tesnière (1988 : 12), et dont il dit qu'il s'agit d'une sorte de principe vital par lequel les images mentales, les idées, la pensée et les mots se laissent élaborer dans une alchimie dont le résultat est la production du sens.

³ La conception d'un objet-langue intelligemment structuré est si viscéralement associée aux différents efforts de théorisation de cet objet que le rapport entre l'objet et sa modélisation a été inversé, et celle-ci semble désormais commander à celui-là (Paul Siblot, 1998 : 161).

ment ce que donnent à voir, dans le pratique spontanée du français au Cameroun en contexte ordinaire, certains énoncés interrogatifs tels que ceux qui suivent, où les termes marqués en italiques décrivent un continuum théorique allant de la sphère syntactico-sémantique à la sphère pragmatique, en passant par la sphère énonciative.

- (1) c'est quoi ça *même*∧ elle va alors enterrer sa vie⁴∧ (CHYOL)
- (2) L1 tu vas aussi à Mbeng\
L2 mbenguiste non∨ mon frère∧
L1 *que* toi tu as fais quoi à : à Dieu∧ (CCHRIST)
- (3) L1 tu as suivi ce qu'on a demandé à Francis non∨
L2 non∧ - *est-ce que* tu m'as dis∧ (CHYOL)
- (4) L1 tu as déjà on t'a déjà dit∨
L2 on m'a dit où ∧ (CCHRIST)
- (5) L1 quel tuyau∧ qui va faire le tuyau toi-même tu vois Paulette est allée à Douala/
L2 *kié*∧ *donc* Paulette n'est *même* pas là∧ (CHYOL)

Il est vain, dans les exemples qui précèdent, d'essayer de cerner la manière dont les éléments marqués participent à la construction du sens de ces énoncés (dans le contexte camerounais), si on n'y voit que de simples catégories grammaticales dont le rôle serait d'actualiser un type de relation particulier entre les constituants de l'énoncé. Dans l'exemple (1) par exemple, si on se borne à considérer *même* comme un déterminant⁵ dont le rôle serait d'actualiser un nom (ou son substitut) (Grevisse, 1993 : 858), on passe du même coup très largement à côté du rôle que cet élément joue aussi bien dans la structuration discursive de cet énoncé, dans sa modalisation sémantique et enfin dans sa valeur argumentative (et partant sa valeur ajoutée dans la force illocutoire de cet énoncé). Ces différents exemples soulèvent en effet le problème sinon de la complexité, du moins de l'hétérogénéité dans le processus d'élaboration du sens des énoncés. Traitant du cas particulier des constructions verbales, Lebaud et al. (2006 : 11), notent à ce propos que « la mise en discours de l'unité verbale mobilise des mécanismes syntaxiques, sémantiques et énonciatifs dont l'interdépendance détermine de façon cruciale les interprétations qui émergent au gré des énoncés ». La même interactivité semble s'observer au sein des énoncés que nous venons de présenter.

Quoique notre matière d'étude nous fournisse de multiples situations de discours où un élément particulier de l'énoncé oriente son sens global dans une direction argumentative donnée, nous nous limiterons dans le cadre de cet article, notamment pour des raisons d'espace, à deux éléments spécifiques à savoir *que* et

⁴ Les conventions de transcription sont indiquées en annexe à cet article.

⁵ Dans *Le Bon usage* de Grevisse (1993), *même* est traité dans la troisième partie intitulée « les parties du discours », en son chapitre 3 intitulé « le déterminant ».

même. Nous montrerons la manière dont ces constituants contribuent à la valeur argumentative de l'énoncé en agissant simultanément sur des systèmes linguistiques distincts, mais qui entretiennent entre eux des relations d'interdépendance.

Il s'agit en somme d'une vision modulaire de l'organisation du discours où ce dernier est appréhendé comme étant un système de sous-systèmes dont chacun peut être ramené à une information simple (Roulet 1999 : 188)⁶. Mais il faut très vite signaler que cette approche modulaire, pour autant qu'elle intéresse le discours en général à travers le microcosme des énoncés interrogatifs qui sont le cadre de notre analyse, s'appliquera uniquement à des unités isolées du discours, notamment celles que nous avons indiquées plus haut. Il reste que dans une approche modulaire du discours, il faut toujours avoir à l'esprit que le sens d'un énoncé donné peut difficilement s'interpréter de façon compositionnelle (Reboul et Moeschler, 1998 : 188), d'où l'intérêt de voir en dernière analyse comment les différents modules sont corrélés les uns aux autres. Nous n'aborderons cependant pas cet aspect de la question dans cet article, et nous nous bornerons simplement à analyser sous forme de modules, les différentes composantes linguistiques du sens qu'apportent les éléments dégagés dans l'interprétation des énoncés en question.

Notre étude s'appuie sur un corpus de français parlé, recueilli au Cameroun entre 2007 et 2008. Il s'agit d'enregistrements « écologiques »⁷ représentant trois types d'activités langagières à savoir des réunions de travail, des conversations entre amis, des émissions radio interactives. L'ensemble de ce corpus représente environ six heures d'enregistrements entièrement transcrits. Notre étude n'ayant pas une visée corrélationniste (Berrendonner, 1983 : 15), nous n'avons pas privilégié des profils sociolinguistiques particuliers chez notre population. Aussi, les différentes productions proviennent-elles de locuteurs ayant différents niveaux de scolarisation. Il est toutefois remarquable que dans la pratique spontanée du français, ces différentes productions révèlent des faits de langue homogènes d'un enregistrement à l'autre.

Notre article s'organise de la manière qui suit : dans une première articulation, afin de mettre en évidence l'acte d'interrogation comme un cadre privilégié où s'exerce la modularité dans le discours, nous nous arrêterons sur les différentes valeurs illocutoires que peut véhiculer cet acte de langage. Dans un second temps, nous verrons comment la valeur illocutoire particulière d'un énoncé interrogatif peut être tributaire de certains éléments linguistiques, soit par leur position syntaxique, soit par leur statut discursif, soit par leur valeur argumentative, soit enfin par leur valeur pragmatique.

⁶ Idée déjà présente dans l'approche guillaumienne dès 1929, reprise par Berrendonner en 1981 dans *Principes de grammaire polylectale*.

⁷ Le concept de « corpus écologique » est inspiré d'une ambitieuse entreprise menée conjointement par des équipes de recherches allemande, française et suisse autour d'un projet dénommé Corpus International Ecologique de la Langue Française (CIEL-F), actuellement en cours, et auquel nous collaborons.

2. L'acte d'interroger en question !

Définir l'interrogation comme acte de langage revient clairement à la considérer comme un acte illocutoire, et à disqualifier du même coup toutes les autres acceptions de cette notion, notamment celle qui a trait à sa dimension sémantico-syntaxique. Ainsi définie, l'interrogation est considérée comme un moyen d'action intersubjectif, et la force agissante que lui imprime le locuteur (sa valeur illocutoire) par le biais de certains moyens linguistiques peut prendre, selon les circonstances du discours, la forme d'une obligation juridique (Ducrot, 1984), ou d'une mise en demeure (Labov, 1978 : 387) qui s'impose à l'interlocuteur. D'après Goody, « the most general thing we can say about a question is that it *compels, requires, may even command, a response* » (1978: 23). L'acte d'interroger, synonyme de *question*, doit donc clairement être distingué de l'énoncé interrogatif (ou phrase interrogative, selon le point de vue que l'on adopte) ; le premier étant en quelque sorte le signifié pragmatique du second, qui en est lui, le signifiant. Même si notre étude prend pour cadre de description les structures interrogatives, nous nous préoccuperons davantage ici de leur valeur pragmatique en tant que question.

D'après Kerbrat Orecchioni (1991 : 10), toute question est un *appel à l'autre*, convié à compléter sur-le-champ le vide que comporte l'énoncé qui lui est soumis. On est ainsi amené à considérer la question comme une demande, plus particulièrement une *demande de dire*.

Dans la théorie des actes de langage, la question occupe d'après Searle (1982) une place centrale au sein du trio que constituent l'assertion, la question et l'ordre. Ce dernier range même la question dans la catégorie des directifs, « puisqu'elles sont des tentatives de la part de L de faire répondre A, c'est-à-dire de lui faire accomplir un *acte de langage* » (1982 : 53). Cela peut se voir à travers l'exemple suivant,

- (6) L2 même pas le genre que toi-même tu mets d'abord ta part et puis on complète^
- L1 on lui dit que/ - parce que la maman l'a appelé^ la maman lui dit que/ -- tu vois pourquoi - on la laisse même faire^
- L4 pourquoi^
- L1 elle dit que/ elle rentre^
- L4 mhm/
- L1 parce que mon oncle qui est prêtre là a dit que/- franchement/ si vous laissez la fille-ci elle va revenir cadavre^ - ne la laissez même pas - pa parce que tu vois tout le monde parle^ elle a pris des joues^ elle a le teint ressorti^ tout tout^ elle est toute jolie^

où le locuteur L1 non seulement invite le locuteur L4 à réagir à sa question, mais en quelque sorte l'y contraint. On voit très bien que la question posée par L1 n'a qu'une simple fonction phatique visant à soutenir l'attention de son interlocuteur en l'invitant à être plus attentif à son propos, et même à y adhérer. Elle garde cependant toute sa vertu d'acte par lequel L1 amène L4 à accomplir une action donnée. Mais dans ce cas précis, on voit que L1 accomplit par le biais de son énonciation un acte

qui n'est pas conforme à l'attente qu'aurait suscitée dans les conditions « naturelles » la question ainsi formulée ; il s'agit en effet d'une question totale qui appelle normalement une réponse par « oui » ou par « non ». A la place, c'est une question écho qui est servie par L4, signifiant par là son intention de coopérer au projet discursif de L1. Il en ressort par conséquent que l'acte d'interroger peut servir d'autres buts que celui d'obtenir une information.

2.1. L'acte d'interroger et ses dérivés

L'exemple (6) en dehors de ce qu'il nous renseigne sur le fait qu'une question n'a pas toujours pour but de combler un besoin d'information, nous démontre davantage qu'il est possible d'accomplir d'autres *actes indirects* ou *dérivés* à travers l'acte de questionner. Or, la problématique des actes indirects repose avant tout sur la notion « d'implication conversationnelle »⁸ (Borillo, 1978 : 630). D'après Grice (1957) auteur de ce concept et cité par Borillo (1978), un énoncé peut ne pas être l'expression littérale (naturelle) du message que le locuteur veut transmettre à son destinataire. Celui-ci doit procéder à un raisonnement inférentiel pour comprendre ce que le locuteur veut signifier. Toutefois le traitement inférentiel du sens d'un énoncé, singulièrement d'un acte de questionnement, doit pouvoir être déclenché par certains indicateurs discursifs pouvant relever aussi bien de l'acte lui-même que des conditions particulières du discours, faute de quoi il serait hors de portée de toute logique de rendre compte de quelle manière un locuteur peut s'autoriser une interprétation non naturelle à propos d'un énoncé donné.

Pour donc qu'un acte de langage puisse produire un effet indirect par rapport à celui « normalement » escompté, il faut que certaines conditions nécessaires soient réunies pour assurer la réalisation de l'intention du locuteur. Searle (1972:71) écrit à ce propos : « each type of illocutionary act has a set of conditions that are necessary for the successful and felicitous performance of the act ». Austin (1970) pour sa part, parle plutôt de « felicity conditions ». Nous aurons l'occasion de montrer dans la suite de notre exposé comment le locuteur peut documenter son énoncé de manière à lui assurer les meilleures conditions de réussite quant à la visée illocutoire qu'il entend lui assigner.

Dans le cadre des actes indirects que l'acte de questionnement permet d'accomplir, figurent en bonne place ceux par lesquels le locuteur veut non pas amener le destinataire à réagir à sa question, mais où, attribuant d'avance une valeur positive à sa proposition, il attend au contraire du destinataire qu'il vienne renforcer sa conviction sur la valeur de vérité de cette proposition. Certaines interrogations peuvent fonctionner comme un cadre de formulation d'actes indirects. « Leur visée est moins de provoquer de la part de l'interlocuteur une réponse verbale concernant la valeur de vérité de la proposition énoncée qu'une réponse l'engageant à effectuer une action ou à accepter qu'elle soit effectuée. (A la limite, il n'est pas nécessaire qu'il y ait réponse verbale, le comportement ou l'attitude du destinataire

⁸ L'expression « implication conversationnelle » a été traduite par Borillo à partir du terme « implicature » proposé par Grice (1957), dans son article intitulé « Meaning ».

étant suffisants pour constituer eux-mêmes une réponse » (Borillo, 1978 :626). C'est ce que traduisent par exemple les énoncés ci-après.

- (1a) L4 *c'est quoi ça même*∧ *elle va alors enterrer sa vie*∨
 L1 *quoi* ∨ *si tu la vois maintenant*∧ - *le teint*∧
 L2 *quoi*∨ *le prof qui avait une...*
 L1 *no :: h*/
 L4 *la sœur X sa grande sœur sa grande sœur qui habite vers Biteng là-bas elle a un mari saoulard qui s'en fout d'elle*
- (7) L2 *je suis venu là pour qu'on bagarre* ∧
 L1 *éké -- on bagarre que j'ai la force pour bagarrer* ∨
 L2 *ça //*
 L1 *assieds-toi*∧ – *comme chez toi*∧
- (8) L3 *c'est grave*∧ – *la charge*∧ *quand on dit alors la charge la XX*
 L2 *ouaih* :⁻
 L3 *je n'arrive même plus à m'acheter une chaussure*∨
 L2 *ouaih*⁻ --- *gars*∧ *il faut seulement* / : *tant que tant que la santé est là*

Dans l'ensemble de ces exemples, les énoncés soulignés qui représentent des formes de questions si l'on en juge notamment par leur contour intonatif final qui est de nature suspensive et donc appelant « normalement » une réaction de la part de l'interlocuteur (Morel et Danon-Boileau, 1998), ne sont cependant suivis d'aucune réponse de la part de l'interlocuteur visant à combler une ignorance ou à lever une incertitude. Tout au plus, l'interlocuteur y réagit-il, soit en gardant un silence approbateur, soit en enchaînant par un thème nouveau, toute chose qui marque la validation de la valeur de vérité de la proposition formulée par le locuteur sous forme de question.

On se réfère traditionnellement à ce type de questions comme étant des *questions rhétoriques*. D'après Borillo (1978 : 706), « une question rhétorique est un énoncé de forme interrogative qui n'a pas la valeur d'une vraie question. » Pour certains grammairiens tels que Ch. Bally (1957) que cite Borillo (1978 : 703), la question rhétorique est « un moyen indirect d'expression qui permet de symboliser un groupe plus ou moins déterminé de sentiments par une inflexion particulière de la voix ». Cette affirmation de Bally nous conforte dans l'opinion que la question rhétorique, du point de vue pragmatique, n'est qu'un moyen indirect pour un locuteur de faire accomplir à son interlocuteur un acte de parole donné.

Pour clore ce développement autour des différents actes qu'on peut être amené à accomplir par le biais plus ou moins direct de la question, il nous faut dire un mot sur ce qu'il faut entendre par *acte illocutoire et force/valeur*⁹

⁹ Les deux expressions ont à peu près le même contenu, à ceci près que l'expression *force illocutoire*, d'après les propres termes de Searle (1985 : 40), suggère l'idée que les différentes forces illocutoires que peut avoir un acte de langage s'opposent avant tout par leur degré, alors qu'elles se distinguent d'abord par leur nature, et secondairement par leur degré. Pour

illocutoire, car ces deux expressions, qui sont souvent confondues, traduisent des contenus distincts dans la théorie des actes de langage. Par *acte illocutoire* ou *acte de langage* il faut entendre différentes actions que l'on peut accomplir par des moyens langagiers (Kerbrat Orecchioni 2001 : 16). Quant à la *force illocutoire* (ou plutôt aux *forces illocutoires* d'après la terminologie de Searle), elle est définie comme étant la composante d'un énoncé permettant à cet énoncé de fonctionner comme un acte particulier. Ce distinguo étant posé, le contenu d'un énoncé peut être formalisé de la manière suivante d'après Kerbrat Orecchioni (2001 : 17) :

Valeur illocutoire + contenu propositionnel

Les interrogations que nous allons aborder dans la suite de ce travail seront par conséquent analysées en recherchant comment certains éléments de leurs structures leur assignent une force illocutoire particulière. Nous partirons de l'hypothèse émise plus haut selon laquelle la charge communicative de ces éléments peut se laisser décomposer en des modules linguistiques différents.

3. Les éléments de modalisation illocutoire

Il ressort de ce qui vient d'être exposé plus haut qu'un énoncé de forme interrogative¹⁰ ne doit sa valeur de vraie ou de fausse question que grâce à l'action conjuguée de plusieurs paramètres aussi bien d'ordre énonciatif, interactionnel que contextuel. Il en résulte qu'il n'est pas besoin pour un énoncé donné d'avoir une forme interrogative pour avoir une valeur de question. Kerbrat Orecchioni note à ce propos qu'« il n'y a pas toujours coïncidence entre telle structure formelle et telle valeur d'acte — un ordre ou une assertion pouvant se réaliser par le biais d'une structure interrogative, une question par le biais d'une structure déclarative, etc. » Cela étant dit, il serait naïf de croire que la valeur interprétative que le destinataire d'un énoncé attribue à cet énoncé est fortuit et aléatoire. Pour que le destinataire puisse lui associer une quelconque valeur, il lui faut procéder par inférence à partir de données variées telles que des savoirs partagés (ou mémoire discursive d'après Berrendonner, 1990), un univers de référence commun au locuteur et à lui-même, le contexte interactionnel, ou tout simplement des informations que le locuteur choisit volontairement d'associer à son énonciation par le biais de certaines particules discursives.

3.1. La particule *que*

Il nous paraît plus judicieux d'adopter une terminologie neutre en parlant de *particule énonciative* ou *discursive*, ou tout simplement *d'élément* au lieu de convoquer des termes à consonance grammaticale tels que *morphème*, *catégorie*, etc., qui nous paraissent préfigurer d'avance et de façon subjective, la fonction de tel élément dans le discours. À ce propos, il importe de signaler que l'élément *que* et son fonctionnement dans les productions orales de différentes variétés de

cette raison certains auteurs ont préféré à substituer à cette expression celle de *valeur illocutoire*, jugée moins ambiguë.

¹⁰ Comme d'ailleurs tout autre énoncé .

français a retenu l'attention des descripteurs¹¹. Nombre de ces études, notamment celles qui portent sur les français d'Afrique, n'en ont cependant donné qu'un traitement purement grammatical, ou, lorsqu'elles prétendent s'en démarquer, ne proposent pas un autre cadre d'analyse de cet élément, qui peut pourtant fonctionner comme une particule discursive sans aucun rôle grammatical. Examinons les exemples qui suivent :

- (9) L2 tu vas aussi à Mbeng\
 L1 mbenguiste non\ mon frère\
 L2 **que** toi tu as fais quoi à : à Dieu\
 L1 à Dieu\
 L2 waouh\
 (CCHRIST)
- (10) L1 ma sœur se marie demain\
 L4 qui\
 L1 écoute alors \ - tu poses encore la question\
 L4 ékiê\ je n'pose pas **que** tu as combien de sœurs\
 (CHYOL)
- (11) L1 est-ce que ça fait même un an\
 L2 hm\
 L1 l'autre mois d'août -- c'est l'autre encore qui vient avoir
 l'accident
 L2 ha :: \
 L1 **que** c'est quoi comme ça \
 (MAPAU1)

Tout d'abord, il est difficile d'attribuer un sens interrogatif direct aux énoncés soulignés dans ces différents exemples si on les examine en dehors du contexte camerounais. Certes la présence d'éléments interrogatifs tels que *quoi*, *combien*, signale une modalité particulière de ces énoncés, mais la présence de l'élément *que* au début de ces énoncés nous fait plus penser à une question indirecte ou à une question rapportée réduites à la seule proposition complétive. Mais un examen des antécédents discursifs nous incline à ne pencher ni pour l'une, ni pour l'autre de ces deux possibilités. D'ailleurs, dans l'exemple (10) où la *que-structure* est articulée à une première unité de discours, on voit très bien que l'élément *que* n'assume aucun rôle de subordination. D'après Ngué Um (à paraître), l'ensemble constitué par la *que-structure* et la première unité discursive constitue un énoncé binaire (c'est-à-dire formé de deux *termes*) d'un point de vue macro-syntaxique¹². L'application des tests de rection montre par ailleurs que la *que-structure* n'est pas syntaxiquement régie par le premier terme de l'énonciation. Il

¹¹ Nous y avons nous-même très récemment consacré un article à paraître dans le tout prochain numéro de la revue LINX de l'université de Paris X (Nanterre).

¹² Ce traitement macro-syntaxique s'inspire du modèle aixois, pour lequel l'unité de description est le *noyau*, auquel peuvent s'associer de part et d'autre des affixes (préfixes, suffixe, post-fixe). Pour un repérage théorique, voir Blanche-Benveniste et al. (1990).

convient dès lors de changer de module linguistique pour saisir la véritable fonction de cet élément, à moins de considérer qu'il est dans ces énoncés dans un emploi explétif, pour ne pas dire décoratif.

Ce qui apparaît comme une évidence dans les exemples qui précèdent, c'est le fait qu'il n'est pas possible d'imaginer la présence des énoncés interrogatifs qui y figurent en début absolu d'énoncé. Il est pourtant tout à fait permis qu'une question puisse constituer l'entame d'une interlocution. Si les énoncés soulignés ne peuvent pourtant pas occuper une telle position dans le discours, c'est qu'ils sont porteurs d'une information qui ne se justifie que par rapport à une précédente énonciation. En d'autres termes, ils sont entièrement dépendants de la mémoire discursive (Berrendonner, 1990) puisque c'est cette mémoire qui les génère. Que ce soit *que toi tu as fais quoi* à : à Dieu \wedge en (9), *que tu as combien de sœurs* en (10) ou *que c'est quoi comme ça* \wedge en (11), il s'agit de suites données à des énoncés précédemment assertés soit par un interlocuteur, soit par le locuteur lui-même, mais dont elles (les suites) remettent en question la valeur de vérité sous la forme d'un acte de questionnement. Dans ces conditions, *que* agit sur deux modules distincts.

3.1.1. *Que* et le module discursif

Il y a tout d'abord le module discursif, où cette particule joue un rôle de *joncteur de clauses*; il constitue en quelque sorte un relais discursif entre la que-structure et une précédente *clause*. Cette approche rejoint en effet le positionnement théorique de Berrendonner (1990) dans son plaidoyer « pour une macro-syntaxe ». Pour cet auteur, toute interaction verbale met en jeu un ensemble évolutif **M** qu'il dénomme mémoire discursive ou savoir partagé. Cette mémoire contient des informations qui, à chaque instant, sont valides pour les deux interlocuteurs et publiques entre eux. En conséquence, le discours n'est autre chose que « la trace de ce processus coopératif de retraitement de l'information » (1990 : 26). Et si l'on considère toujours selon Berrendonner que la chaîne parlée s'articule en unités minimales (ce qu'il appelle *clauses* ou *énonciations*), les rapports qu'entretiennent deux clauses dans la chaîne parlée peuvent s'analyser en terme micro-syntaxique et mettre en évidence une forme de dépendance morphosyntaxique. Deux clauses qui entrent ainsi dans un rapport d'ordre relationnel sont dites entretenir un rapport de *liage*. En revanche lorsque la relation entre une forme de rappel et une information présente dans **M** est de nature présuppositionnelle, il convient, d'après Berrendonner (1990 : 29) de parler de *pointage*.

Dans les exemples qui précèdent, tout indique que dans la structure de la que-interrogative, l'élément *que* est en quelque sorte le *pointeur adversatif* d'une clause présente dans **M**, mais qui peut être d'autant plus chronologiquement proche de la que-interrogative qu'elle lui est adjacente. Ainsi en (10), *que tu as combien de sœurs* \wedge constitue un retraitement contradictoire d'une clause précédente, *tu poses encore la question* \vee ¹³ par laquelle le locuteur pose comme contextuellement inapproprié le fait de poser une question ; ce à quoi l'interlocuteur, auteur de la que-interrogative réagit en re-assertant indirectement, par le biais d'un acte de questionnement, la légitimité de sa question.

¹³ Cette clause constitue elle-même un retraitement d'une précédente énonciation.

3.1.2. *Que* et le module pragmatique

Il y a ensuite le module pragmatique, où *que* participe d'une stratégie argumentative par laquelle le locuteur oriente son questionnement vers une direction plutôt que vers une autre. En effet d'après Anscombe et Ducrot (1988 : 115) « une description adéquate des phrases interrogatives du français doit entre autres choses leur attribuer, à un niveau intrinsèque, une valeur argumentative ». Or, d'après ces deux auteurs, cette particularité ne concerne que les seules questions totales, et ne saurait adéquatement s'appliquer aux questions partielles par exemple. Seules les questions totales en effet autorisent une polarité binaire de la réponse, celle-ci pouvant être normalement *oui* ou *non*. Dans le cas des exemples que nous avons présentés jusqu'ici, singulièrement ceux qui concernent la particule *que*, seul l'exemple (7) renferme une question totale, *que j'ai la force pour bagarrer*∇, toutes les autres questions étant de type partiel. Faut-il en déduire qu'on ne peut pas parler d'orientation argumentative dans ces énoncés, ce d'autant plus que l'acte de question qu'ils traduisent semble ne solliciter aucune réponse particulière ?

Il nous semble qu'il soit toujours possible, aussi bien pour les questions totales que pour les questions partielles, de parler d'une orientation argumentative des *que*-interrogatives voulue par le locuteur et attribuable à *que*. Toujours en nous situant dans la perspective d'Anscombe et Ducrot, cette orientation est à rechercher plus dans la *valeur argumentative* que peuvent avoir certains éléments de l'énoncé tels que la particule *que*, que dans l'acte d'argumentation qui est accompli lorsque la question est dirigée par le locuteur vers un pôle de réponse précis. A ce propos, on peut conclure avec Ngué Um (à paraître) que l'élément *que* comporte dans ces *que*-interrogatives une valeur argumentative précise : il engage une modalité polémique dans l'acte de questionnement, car il instaure une « contestation » sur la valeur de vérité d'une précédente énonciation.

3.2. La particule *même*

L'élément *même* est généralement présenté par les grammairiens comme étant un *morphème* pouvant être d'un emploi adjectival ou adverbial (Grévisse, 1993). En tant que tel, il peut rentrer dans un rapport de détermination avec un nom, un adjectif, un verbe ou un autre adverbe. À cet effet, c'est dans une perspective morphosyntaxique que Likeufack (2001) traite de cet élément en français camerounais, en lui assignant d'office des fonctions qui le situent dans un rapport de dépendance syntaxique avec un élément de l'énoncé dont il contribuerait à actualiser le sens. Il nous semble qu'il ne soit pas possible d'appliquer une telle approche dans toutes les situations de discours où cet élément peut se manifester, surtout lorsque nous sortons du cadre normatif auquel renvoient habituellement les différentes grammaires. Observons les exemples qui suivent :

- (12) L4 *quel est même ce ma*¹⁴ - *en une semaine tu programmes le mariage*∇
 L1 je te dis∧
 L4 elle a *même* la *chaussure*∇ (CHYOL)

¹⁴ Il s'agit d'une forme tronquée du mot *mariage*.

- (13) *non*∧ *eh*∧ *les plantains même c'est quoi*∧ les plantains mes frères font le plantain au village∧ – je m'en vais seulement je porte∧ - là c'est pas un problème ∧ (CHYOL)
- (14) L1 *est-ce que ça a fait même un an*∧ l'enfant avait eu l'accident au mois d'août ∧
 L2 hm∧
 L1 l'autre mois d'août -- c'est l'autre encore qui vient avoir l'accident
 L2 ha :: ∧
 L1 que c'est quoi comme ça ∧ (MAPAU1)
- (15) L2 *le temps-là est-ce que j'avais même récupéré*∧
 L1 ouai : h⁻ - donc il est mort le même jour∧
 L2 il est mort le même jour dans la soirée∧ --- dans la soirée/ - donc ça ∨ avait déjà troué le cerveau:∧ x le cerveau était troué
 L1 le cerveau∧
 L2 le cerveau était pourri∧

Certes dans les exemples qui précèdent, on peut aborder l'étude de *même* dans une perspective morphosyntaxique en le considérant comme un adverbe de phrase qui sert de complément à la proposition énoncée. Toutefois, le risque d'une telle approche est qu'elle induit souvent à considérer les adverbes assumant cette fonction comme relevant d'un emploi explétif¹⁵. Grevisse (1993 : 1348) affirme à cet effet : « certains adverbes sont explétifs, c'est-à-dire qu'ils peuvent être supprimés sans modifier le contenu de la communication. Ils servent seulement à renforcer ou à atténuer l'expression ». Aussi, dans une perspective purement grammaticale, on peut être amené à penser que les différents énoncés soulignés dans les exemples précédents ne perdent rien de leur contenu si on retranche l'élément *même*. Examinons ce qu'il en advient dans ce cas précis :

- (12a) *quel est [...]* ce ma - en une semaine tu programmes le mariage∧
- (12b) *elle a [...]* la chaussure∧
- (13a) *non*∧ *eh*∧ *les plantains [...]* c'est quoi∧
- (14a) *est-ce que ça a [...]* fait un an∧
- (15a) *le temps-là est-ce que j'avais [...]* récupéré∧

Les énoncés ainsi tronqués ne peuvent devoir l'intégrité de leur sens qu'au contexte interactionnel du discours qui peut, pour certains cas, indiquer l'orientation argumentative voulue par le locuteur. Dans certains énoncés toutefois, la suppression de *même* donne lieu à une interprétation différente. C'est le cas en (12b),

¹⁵ C'est, selon ce grammairien, le cas des adverbes *bien* et *donc* dans des exemples suivants : *je crois bien qu'il est en voyage* ; *il faut bien le reconnaître, il s'est trompé* ; *Ma pauvre Muse, hélas ! qu'as-tu donc ce matin ?*

en (14a) et en (15a) où l'acte de questionnement est réorienté vers une véritable demande d'information, ce qui n'est pas le cas en (12).

Il est inutile d'indiquer que ce traitement « qualitatif » des composantes linguistiques du discours tel que le suggèrent certains grammairiens relève d'un arrière-plan théorique qui ne privilégie pas la variation comme principe d'organisation de la langue. Cette conception est d'inspiration structuraliste, où la langue est considérée comme étant une forme, non une substance. En d'autres termes,

« les entités constitutives du système étant de pures valeurs, leur matérialité même, c'est-à-dire le fait qu'elles se réalisent dans telle ou telle apparence substantielle, est extérieure au système, et donc ne doit pas retenir l'attention du linguiste. D'où une prolifération de concepts destinés à mettre hors-système – c'est-à-dire hors la loi, hors de toute convention régulière et stable – les oppositions ou alternances constatées au niveau de la pure substance » (Berrendonner, 1983 : 12).

La position qui est donc défendue dans cet article est que toute substance est signifiante, y compris lorsqu'elle varie de façon imprévisible. Loin de relever des prétendus caprices du locuteur ou des conditions d'emploi aléatoires, les faits de variation relèvent d'un mode d'organisation pertinent de certains modules de la langue (Berrendonner, 1983 : 14).

3.2.1. *Même* et le module syntactico-sémantique

Un dépouillement exhaustif du corpus exploité dans le cadre de cette étude nous a permis de voir que *même* peut occuper différentes positions syntaxiques au sein d'un énoncé interrogatif, mais que ces positions lui confèrent à chaque fois une fonction précise. Dans certains cas, il peut apparaître invariablement aussi bien au sein du syntagme nominal qu'au sein du syntagme verbal. Ainsi en (13) par exemple, l'énoncé *non\ eh\ les plantains même c'est quoi* où *même* apparaît dans le groupe nominal, aura exactement la même signification et la même valeur pragmatique que s'il apparaissait plutôt dans le groupe verbal, *non\ eh\ les plantains c'est quoi même *. Il semble toutefois que son positionnement au sein du groupe nominal obéisse à des contraintes sémantiques strictes. Lorsque *même* est préposé au noyau du groupe nominal, précisément entre le déterminant et le nom, indépendamment de la fonction du groupe nominal, il est dans un rôle déterminatif par rapport à ce noyau et traduit une marque d'identité ou la ressemblance entre des entités appartenant à des êtres distincts, comme en (15) ci-dessus, où on relève un autre *même* dans deux autres contextes différents du premier :

(15a) *donc il est mort le même jour*.

Placé devant le groupe nominal, *même* est plutôt dans un emploi adverbial, comme en (16) ci-après :

(16) *éké\ fifil - même ta mater là peut aussi raisonner comme ça * (CHYOL)

Ici, *même* est équivalent à *aussi*, et sa valeur grammaticale est conforme à la description qui en est donnée dans les grammaires du français standard.

Toutefois, au sein d'un grand nombre d'énoncés interrogatifs qui apparaissent dans notre corpus, il existe un emploi de *même* tel qu'on ne saurait le rapporter à une unité particulière de l'énoncé, mais plutôt à l'ensemble de la « proposition » exprimée par l'énoncé. En appui à cette affirmation, on peut avancer l'argument suivant, dont les retombées seront exploitées dans le cadre du module énonciatif : le fait que *même* apparaît dans ces conditions toujours au sein du groupe prédicatif comme le montrent les différents exemples de (12) à (15), indique que dans le schéma énonciatif, il fait partie de l'entité syntaxique qui correspond au rhème. Il est donc conséquent de dire que le *programme énonciatif* qui aboutit à la production d'énoncés où la particule *même* n'assume aucun statut grammatical, se décline en trois sous-programmes ou projets : 1° un *projet syntaxique* qui assigne une position particulière à cet élément ; 2° un *projet discursif* où *même* actualise le rhème de l'énoncé ; 3° un projet pragmatique où *même* apporte une valeur illocutoire particulière.

3.2.2. *Même* et le module énonciatif

Nous venons de le voir, *même* apparaît dans les exemples qui précèdent comme un élément du prédicat de l'énoncé. Or chaque fois que l'on convoque la notion de prédicat dans une analyse linguistique, il est davantage question d'insister sur la dimension communicative de cet énoncé, car la prédication renvoie avant tout à une fonction. Le prédicat a souvent été présenté comme étant, dans un énoncé, ce qui est dit du thème¹⁶ (Grevisse 1993 : 303). Le thème représente alors l'information connue alors que le rhème représente l'information nouvelle. En tenant compte de la visée communicative du locuteur par rapport au contexte d'échange, on peut raisonnablement penser qu'il imprimera à l'information nouvelle des marques particulières susceptibles de modifier l'état de ma mémoire discursive. L'élément *même* nous semble participer dans les différents exemples précédents d'une telle stratégie. Dans cette optique, il a une fonction modale indiscutable, qui est consubstantielle à la modalité interrogative attachée à ce type d'énoncé. En effet, si nous substituons à la modalité interrogative des différents énoncés soulignés dans les exemples (12) à (15) une modalité assertive, nous modifierons *ipso facto* le contenu informatif de ces énoncés. C'est ce que laissent voir les transformations des exemples (12) à (15) repris ci-dessous.

(12c) *elle a même la chaussure*∧¹⁷

(13b) *non*∧ *eh*∧ *les plantains même c'est bien*∧

(14a) *ça a fait même un an*∧

(15a) *le temps-là j'avais même récupéré*∧

¹⁶ D'après cette acception, le prédicat correspond également au *propos* ou *rhème*.

¹⁷ La valeur interrogative de cet énoncé étant apportée par l'intonation montante en fin d'énoncé (cf. exemple (12)), nous exprimons l'inversion de cette valeur par une inversion de la courbe intonative.

On comprend dès lors pourquoi *même*, à l'instar de la modalité, interrogative actualise l'ensemble de la proposition en tant qu'acte d'énonciation, au même titre que l'intonation dont on sait qu'elle peut constituer à elle seule la marque de l'acte de questionnement.

3.2.3. *Même* et le module pragmatique

En tant que relevant du cadre rhématique de l'énoncé nous l'avons vu, *même* participe dans les énoncés qui précèdent de l'information nouvelle. En lui-même, il n'a toutefois aucune valeur informative. Il nous semble indiquer une orientation argumentative particulière par laquelle le locuteur donne à son énoncé une force illocutoire précise. Ainsi, dans la dynamique de l'échange oral, ce que l'on pourrait appeler « information nouvelle » peut n'être que l'expression d'un positionnement singularisé par rapport au jugement que l'on prête à autrui (Morel et Danon-Boileau, 1998 : 45). C'est précisément dans cette perspective qu'il faut considérer la fonction pragmatique de *même* dans ces différents exemples.

En (12) par exemple, dans l'énoncé *elle a même la chaussure*∨, *même* a pour fonction pragmatique de donner une valeur argumentative négative à l'énoncé. Il est vrai que la modalité interrogative y participe aussi pour une certaine part ; mais en l'absence de *même*, seul le contexte interactionnel peut donner lieu à une interprétation négative de cet énoncé, quand bien même il serait pourvu d'une modalité interrogative.

Pris comme acte de langage, l'énoncé *elle a même la chaussure*∨ a pour valeur illocutoire de traduire la présomption de négation de la proposition *elle a la chaussure*, que le locuteur n'impute pas nécessairement au jugement de son interlocuteur, mais qu'il induit par inférence à un certain nombre d'informations contenues dans la mémoire discursive. La même analyse peut être appliquée aux autres énoncés homologues, en particulier en (13), *non*∧ *eh*∧ *les plantains même c'est quoi*∧. En effet l'argumentation négative prévaudrait toujours dans l'interprétation de cet énoncé même en l'absence de *même*. Mais le champ de sa valeur illocutoire perdrait en volume, car *même* remet en cause non seulement la valeur de vérité de la proposition présumée, mais également sa légitimité contextuelle.

On le voit, l'élément *même* ne saurait dans ces différents énoncés, se prêter à une interprétation unifiée. Il sert les besoins de l'illocution suivant les visées illocutoires de celui qui a la charge de l'énonciation. Toutefois, sa valeur ajoutée dans l'élaboration de la valeur illocutoire de l'énoncé ne saurait être ramenée à une simple fonction grammaticale. Dans le contexte camerounais, il faut chercher au-delà de cette fonction grammaticale pour saisir la complexité de son sens.

Conclusion

La question s'est posée à nous au début de cet article de savoir quelle démarche théorique conviendrait le mieux à la description des particules discursives telles que *que* et *même* que l'on rencontre dans certains énoncés interrogatifs en français ordinaire spontané au Cameroun. L'hypothèse d'un traitement modulaire de ces éléments a été retenue comme balise d'approche, en disqualifiant du même coup une approche grammaticale iconicisante qui préjugerait inopportunément de la

fonction de ces éléments dans la pratique vivante du français en contexte camerounais. Force est de constater qu'une interprétation judicieuse de ces éléments, c'est-à-dire leur *input* dans la valeur illocutoire de certains types d'énoncés passe par une décomposition de leur valeur signifiante en modules distincts. À travers ces différents modules s'élabore un véritable programme communicatif chez le locuteur qui, tirant le meilleur parti possible des différents systèmes linguistiques, affûte les stratégies les plus efficaces pour agir sur son destinataire. Il reste à savoir comment ces différentes stratégies se combinent les unes aux autres, autrement dit, comment les différents modules linguistiques s'organisent pour donner lieu à une information pragmatique unifiée qui s'interprète par le destinataire de façon non compositionnelle.

Bibliographie

- ANSCOMBRE, J.-C. et O. Ducrot. (1988). *L'argumentation dans la langue*. Bruxelles, Mardaga.
- AUSTIN, J. L. (1970). *Quand dire, c'est faire*, Paris, Seuil.
- BERRENDONNER, A. (1981). *Éléments de pragmatique linguistique*, Paris, Editions de Minuit.
- BERRENDONNER, A. (1990). « Pour une macro-syntaxe », in *Travaux de linguistique*, 21, 25-36.
- BORILLO, A. (1978). *Structure et valeur énonciative de l'interrogation totale en français*. Thèse d'Etat, Université de Provence.
- DUCROT, O. (2003). *Dire et ne pas dire. Principes de sémantique linguistique*, Paris, Hermann.
- GOODY, E. (éd.) (1978). *Questions and politeness*, Cambridge. C.U.P.
- GREVISSE, M. (1993). *Le bon usage*. Paris, DUCULOT.
- KERBRAT-ORECCHIONI, C. (dir), (1991). *La question*. Lyon, PUL.
- KERBRAT-ORECCHIONI, C. (2001). *Les actes de langage dans le discours. Théorie et fonctionnement*, Paris, Nathan.
- LABOV, W. (1978). « Modes of Mitigation and Politeness », in M.A. Lourie, N.F. Conklin (éds), *A pluralistic nation. The language issue in the United States*, Rowley (Mass.) Newbury House, 389-389.
- LEBAUD, D., C. Paulin et K. Ploog (éds). *Constructions verbales et production du sens*. Besançon, Presses Universitaires de Franche-Comté.
- LIKEUFACK, (2001). « Le morphème *même* en français parlé au Cameroun. Mémoire de Maîtrise, Université de Yaoundé I, FALSH.
- MOREL, M.-A. et L. DANON-BOILEAU. (1998). *Grammaire de l'intonation*, Paris.

- REBOUL, A. et J. MOESCHLER. (1998). *La pragmatique aujourd'hui, une nouvelle science de la communication*, Paris, Le Seuil.
- REBOUL, A. et J. MOESCHLER. (1998). *La pragmatique du discours. De l'interprétation de l'énoncé à l'interprétation du discours*, Paris, Colin.
- ROULET, E. (1999). « Une approche modulaire de l'organisation du discours », in Nølke, H. et J.-M. Adam, *Approche modulaire : de la langue au discours*. Lausanne-Paris, Delachaux et Niestlé S. A.
- NGUE UM E. (à paraître). « Les interrogatives en *que* en français parlé au Cameroun : une approche macrosyntaxique », in *Linx*.
- SEARLE, J. R. (1972). *Les actes de langage*, Paris, Hermann.
- SEARLE, J. R. (1982). *Sens et expression*, Paris, Minuit.
- TESNIERE, L. (198). *Eléments de syntaxe structurale*, Paris, Klincksieck.

Conventions de transcription :

- /, \ : intonation montante, descendante
^, v, : contour mélodique modulée haut-bas, bas-haut
// : intonation montante accentuée
- : réalisation d'un contour mélodique plat
:, ::, ::: : allongement vocalique, en fonction de la durée.
(-), (--), (---) : pause courte, moyenne, longue
xx : passage incertain
MAJ : syllabes accentuées
- Les portions d'énoncés qui chevauchent sont soulignées par un trait

